



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للزراعة والأغذية

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-dix-huitième session

Rome, 6-10 novembre 2023

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Sous-Directrice générale
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Secrétaire du Comité consultatif de contrôle
Tél.: +3906 5705 2298
Courriel: FAO-OAC-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre, par le secrétariat, des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle.
- Il s'agit d'une mise à jour par rapport aux informations qui figurent à l'*annexe 2* du document publié sous la cote [FC 195/12](#) (*Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2022*).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle;**
- **s'est félicité des progrès accomplis en vue de classer ces recommandations;**
- **a dit attendre avec intérêt de recevoir, à sa prochaine session, des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.**

1. On trouvera dans le présent document la synthèse de l'état d'avancement – au moment de l'établissement du rapport – de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle, tel qu'indiqué au *tableau 1* et à la *figure 1*.
2. Le *tableau 2* présente en détail les derniers éléments d'information en date quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle.

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle

Année	Recommandations formulées	Recommandations mises en œuvre	Recommandations en cours de mise en œuvre
2020	14	12	2
2021	9	8	1
2022	5	1	4
2023 ⁽ⁱ⁾	2	1	1
Nombre total de recommandations	30	22	8

(i) La 65^e session du Comité consultatif de contrôle (12-14 décembre 2023) n'est pas prise en compte dans le présent rapport.

Figure 1: Recommandations du Comité consultatif de contrôle (2020 - juillet 2023)

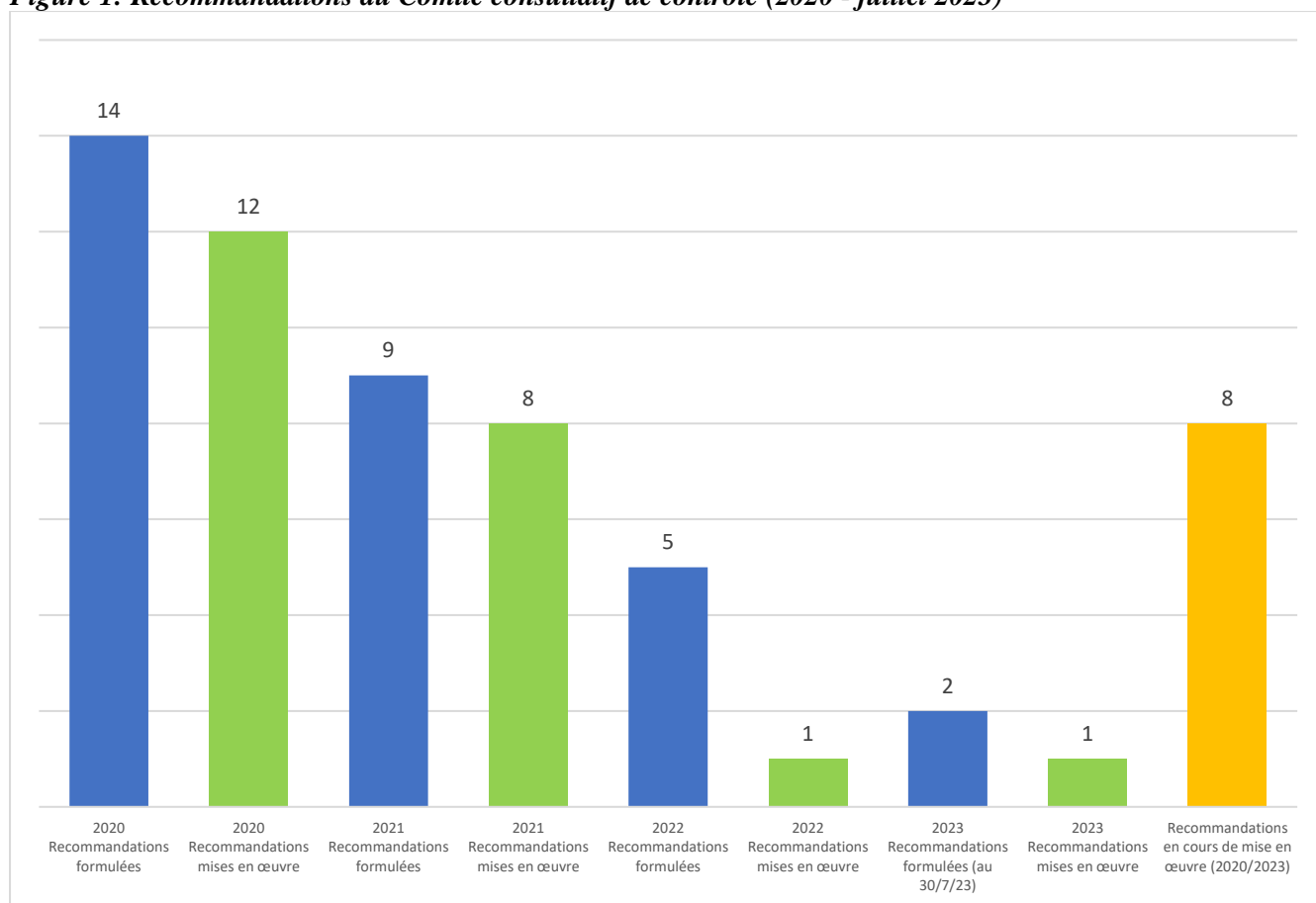


Tableau 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle

		● ACHEVÉE	● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
SUPERVISION, CONTRÔLE INTERNE, GESTION DES RISQUES				
1.	63 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2023)	●		<p>Comité: Le Comité a recommandé que le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord indique explicitement qui officie en deuxième ligne de défense au sein de son Bureau et de ses bureaux sous-régionaux, en particulier pour constituer clairement l'organigramme et le raisonnement sous-tendant l'attribution des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes s'agissant de l'exécution des décisions de projets programmatiques et de la vérification de la conformité.</p> <p>FAO: Recommandations en cours de mise en œuvre.</p>
2.	63 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2023)	●		<p>Comité: S'agissant de la création de l'Unité de protection des données, le Comité a recommandé que l'Unité acquière une expertise indépendante lui permettant d'orienter son activité. Il a également suggéré d'utiliser les normes publiques en vigueur, dans la mesure du possible, et de poursuivre ses activités de sensibilisation et de formation.</p> <p>FAO: Le Bureau pour la protection de la confidentialité des données de la Banque mondiale a fourni des services consultatifs de protection des données en vue de renforcer le cadre de protection des données de la FAO et d'appuyer l'élaboration de directives opérationnelles concernant divers sujets. L'Unité de protection des données a également trouvé des compétences indépendantes dans la section sur le matériel de partage des connaissances. Des échanges réguliers sont en cours avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et d'autres organismes des Nations Unies impliqués dans la protection des données, notamment le groupe informel des Nations Unies sur la protection des données.</p> <p>Suite aux recommandations formulées par Bureau pour la protection de la confidentialité des données de la Banque mondiale, les unités opérationnelles harmonisent leurs procédures et directives en vigueur avec la Politique de la FAO relative à la protection des données, et, en parallèle, l'Unité met la dernière main à ses orientations et outils sur les données responsables.</p> <p>L'Unité a lancé le réseau des champions de la protection des données, en tant que composante essentielle des activités de mise en œuvre des politiques et de communication. Le réseau fait la promotion de la Politique relative à la protection des données et de toutes les procédures internes et orientations s'y rapportant dans l'ensemble de l'Organisation. La création d'une série de publications sous la forme de mini-guides, la présentation d'un cycle de nouveaux webinaires de sensibilisation et la préparation d'activités de formation renforcées et plus ciblées, qui sont sollicitées auprès de spécialistes extérieurs, en étroite coopération avec le CIC – principal organisme de formation des autres entités des Nations Unies sur la question de la protection des données –, continue de faire partie intégrante du plan de sensibilisation de l'Unité. Tous ses produits et manifestations sont mis en avant au moyen des différents canaux et de l'approche multilingue de la FAO. L'Unité met au point le «cours de formation» en ligne sur la protection des données de la FAO», en collaboration étroite avec la Division des ressources humaines.</p>
3.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)		●	<p>Comité: En ce qui concerne la gestion des irrégularités et la justice interne à la FAO, le Comité a suggéré qu'une promotion plus active de ces travaux importants soit faite dans le cadre d'activités d'information et de communication, notamment sur la page d'accueil du site de la FAO et sur les pages web particulières des unités concernées, au moyen d'un message unique promouvant le travail sur le comportement éthique, l'intégrité et le respect à des fins de communication.</p> <p>FAO: Toutes les mesures proposées par le Comité consultatif de contrôle sont déjà en cours de mise en œuvre ou planifiées. Elles figurent dans le plan d'action sur le comportement au travail et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels 2023/2024, auquel ont adhéré tous les intervenants dans le domaine de l'intégrité.</p>
4.	Cinquante-neuvième session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)		●	<p>Comité: En ce qui concerne les recommandations formulées dans le Rapport d'audit sur la structure et les capacités de gouvernance des bureaux décentralisés, le Comité a estimé que le modèle et la structure actuels des bureaux de pays requéraient une révision approfondie, effectuée en consultation avec les membres de la FAO, l'objectif étant de tenir compte des réalités sur le terrain. Il a conclu que la plupart</p>

● ACHEVÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			<p>des conclusions contenues dans le rapport d'audit pouvaient être liées à l'adéquation des montants des ressources.</p> <p>FAO: Il a été procédé entre 2020 et 2022 à un examen approfondi de la structure des bureaux décentralisés, sous la direction du Directeur général adjoint, en vue d'améliorer la pertinence, la rapidité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité de l'appui fourni aux membres par l'intermédiaire des bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays. Fin 2022, l'examen applicable aux bureaux régionaux et sous-régionaux était terminé, leur restructuration se concluant début 2023.</p> <p>Les résultats de l'analyse préliminaire du modèle fonctionnel des bureaux de pays effectuée en 2020-2021 (Transformation des bureaux de pays) concordent dans une large mesure avec les conclusions et recommandations figurant dans le rapport d'audit et mettaient en évidence le fait que les ressources des bureaux décentralisés devaient être suffisantes, prévisibles, flexibles et continues. Certains aspects essentiels ont été pris en compte dans la transformation en cours des structures régionales, en particulier les besoins en matière d'adéquation, de prédictibilité, de flexibilité et de continuité des ressources. Un certain nombre de recommandations figurant parmi les plus opérationnelles sont déjà en cours de mise en œuvre, mais il peut être envisagé progressivement d'appliquer un ensemble de recommandations davantage porteuses de transformation à un stade ultérieur. Cela étant, il est prévu de présenter un document de politique générale intitulé <i>Decentralized Offices Network and FAO Representations - Current Status and Way Forward</i> (Réseau de Bureaux décentralisés et représentations de la FAO – État des lieux et perspectives) pour qu'il soit examiné à chacune des conférences régionales de 2024.</p> <p>Le nouvel outil de suivi pour une gestion améliorée des bureaux décentralisés, COMMIT (Country Office Management and Monitoring Indicators Tool), a été mis en œuvre pour les bureaux de pays en octobre 2022 et sert de guichet unique rassemblant des données clés. Les tableaux de bord pour les bureaux régionaux et sous-régionaux, qui complètent les tableaux de bord pour les bureaux de pays, ont été mis en service en 2023 sous la forme d'unités opérationnelles dans COMMIT. Ils donnent un aperçu de haut niveau sur les moyens dont disposent ces bureaux s'agissant de la gestion des programmes, des ressources, des opérations et de l'obligation de rendre des comptes.</p>
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES			
5.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: En ce qui concerne l'<i>Audit des plans d'assurance médicale du personnel surnuméraire</i>, le Comité a recommandé des améliorations de la gouvernance, en particulier la production de connaissances sur la gestion des contrats au moyen de la formation et du développement.</p> <p>FAO: D'après le rapport du Bureau de l'Inspecteur général, une amélioration et des avancées majeures, sur le plan qualitatif, concernant le plan d'assurance maladie ont été accomplies dans la gestion et la mise en œuvre du nouveau contrat en 2021. L'Organisation a continué de remédier à diverses faiblesses du contrôle interne en matière de gestion des relevés d'heures et des congés de maladie et de rapprochement des sommes à recevoir au sein du Centre des services communs. Le service chargé de la sécurité sociale au sein de la Division des ressources humaines a déployé des efforts considérables pour traiter ces questions transversales, qu'elles soient ou non du ressort de la Division. En outre, en 2021 et en 2022, ce service a guidé la transition à grande échelle du plan d'assurance maladie, qui a concerné plus de 10 000 personnes. La Division des ressources humaines a également remédié à une lacune en matière de politiques qui était en suspens depuis longtemps en publiant en 2022 des sections actualisées du Manuel de la FAO. Ces priorités opérationnelles et concurrentes ont été traitées sur une durée très courte, avec des ressources et des capacités techniques limitées.</p>
6.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: Concernant l'<i>Audit des transferts monétaires</i>, le Comité a suggéré d'améliorer la gestion des risques afin de recenser des risques supplémentaires auxquels les partenaires sont confrontés et a souligné la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la gestion des risques et des contrôles relatifs aux transferts monétaires.</p> <p>FAO: La mise en œuvre de cette recommandation s'est conclue par l'élaboration d'un nouveau Cadre d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques pour les</p>

● ACHEVÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			transferts monétaires, qui a été assorti d'un cadre de référence régissant son utilisation. Le groupe de coordination qui a été créé se rencontre régulièrement pour mettre à jour le registre des risques et examiner les progrès accomplis au regard des mesures de correction et d'atténuation.
7.	55 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)	●	<p>Comité: Le Comité a recommandé que la FAO continue de suivre de près les avancées réalisées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les dispositions constitutives d'une procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation.</p> <p>FAO: Conformément aux orientations qu'il a fournies à sa 195^e session (CL 172/9, paragraphe 38), le Comité financier examinera, à sa 198^e session, les procédures préliminaires applicables en cas d'allégation de faute visant le Directeur général de la FAO (FC 198/8), ainsi que les vues du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.</p>
FONCTIONS DU DÉONTOLOGUE ET DU MÉDIATEUR			
8.	55 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)	●	<p>Comité: Le Comité a recommandé que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux.</p> <p>FAO: Le Bureau de la déontologie a recueilli des observations émanant de parties prenantes concernant le projet révisé de document de politique générale qui est appelé à être examiné par le Comité consultatif de contrôle et le Bureau juridique en vue de mettre la dernière main à la politique générale d'ici à la fin de l'année.</p>
RESSOURCES HUMAINES			
9.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: Le Comité a exprimé de nouveau son inquiétude au sujet du nombre de questions dont ont été saisis le Bureau de la déontologie et le Bureau de la médiation par le personnel hors fonctionnaires concernant des inégalités de traitement perçues. Il a recommandé de rééquilibrer les effectifs en entreprenant des analyses à moyen et long termes des besoins et du financement, et a proposé que certaines activités de planification des effectifs soient simplifiées grâce à une clarification des rôles et des responsabilités des unités pertinentes et de la Division des ressources humaines. Il a recommandé à l'Organisation d'investir dans des moyens d'atténuer l'épuisement professionnel et d'aider le personnel à gérer le stress, ainsi que dans des activités plus soutenues visant à lutter contre le racisme et la discrimination raciale et à prendre en compte l'incapacité dans les politiques de la FAO.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.</p>
10.	61 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juin 2022) 59 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)	●	<p>Comité: Le Comité est convenu de la nécessité de rationaliser les catégories d'emploi et les modalités contractuelles et a proposé de faire cela en coordination avec les autres entités du système des Nations Unies.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.</p>